

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 26 janvier 2009 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

NOR : SJS0930081A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu la lettre en date 23 décembre 2008 de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés non lucratifs tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au titre de l'article R. 6122-4 (I, 10^o) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Membre titulaire

M. CAUSSE (David), directeur du secteur sanitaire et coordonnateur du pôle santé social à la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés non lucratif).

Membre suppléant

Mme ROUSVAL-AUVILLE (Stéphanie), directeur adjoint du secteur sanitaire à la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés non lucratif).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 26 janvier 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR